
Subventions aux associations

SMICTOM Sud-Est 35 (Ille-et-Vilaine)

28 rue Pierre et Marie Curie

35500 Vitré

[Voir le site internet](#)

Anne Morille

a.morille@smictom-sudest35.fr

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention (PLP), le SMICTOM Sud Est souhaitait que des actions soient portées par des associations locales sur le thème de la prévention des déchets. Il a initié un premier programme de subventions en 2012 à destination de ces associations.

En 2013 l'action est reconduite mais ne connaît pas un franc succès car peu connu.

Par conséquent, en 2014 le syndicat a décidé d'alléger le dossier de candidature et d'élargir le temps de retour de ces derniers passant de 3 mois à 5 mois.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

A travers ce dispositif, le SMICTOM souhaite encourager les associations locales à apporter le message de la prévention des déchets au niveau local.

Résultats quantitatifs

Cette action a débuté en 2012.

En 2013, ce sont 4 associations qui ont été soutenues, puis 9 associations pour l'opération 2014.

Pour l'opération 2014-2015, ce ne sont pas moins de 13 associations qui ont bénéficié des aides du SMICTOM, soit une belle progression depuis le début de cette action.

Résultats qualitatifs

La plupart du temps il s'agit d'achats de gobelets réutilisables.

Cette opération commence à être connue des associations. Le bouche à oreille et la communication font leur effet.

MISE EN OEUVRE

Planning

Courant 2011 : validation par la commission "prévention" du SMICTOM du projet de subvention - rédaction du règlement et des dossiers de demande d'aides.

Fin 2011 : relectures et validation du dossier en interne (service communication et finances), auprès de deux communautés de communes (service en charge des relations avec les associations) et par la commission

"prévention" du SMICTOM.

janvier 2012 : lancement du dispositif auprès des 70 communes et demande par courrier du relais local des personnels en charge des relations avec les associations.

Courant 2012 : réception des dossiers de demande et présentation à la commission

Premier semestre 2012 : attribution des subventions par le comité syndical au titre de l'année N

second semestre 2012 : attribution des subventions par le comité syndical au titre de la SERD

fin 2013/début 2013 : retour des bilans des associations et versement des aides.

début 2014 : versement des aides et allègement du dossier de candidature

2^e semestre 2014 : relance de la communication de l'action sur les forums des associations et par l'intermédiaire des délégués syndicaux

Le futur dossier 2015-2016 est mis en ligne depuis septembre sur notre site internet. De nombreuses associations se sont déjà manifestées pour établir une demande ce qui montre l'intérêt de la réduction des déchets.

Moyens humains

Le dossier est coordonné par la responsable du service prévention/valorisation.

Pour la relecture administrative, elle s'est appuyé sur les personnes en charge de la communication et des finances en interne et de deux personnes en charge des relations avec les associations dans deux communautés de communes adhérentes.

Les membres de la commission prévention ont validé le dossier en dernier lieu.

Moyens financiers

Le budget consacré pour l'édition 2014-2015 a été de 3 220,82 €.

Moyens techniques

Le SMICTOM ne met pas de moyens techniques à disposition pour l'élaboration des actions. Il peut le cas échéant prêter du matériel (stands - composteurs -affiches) via un formulaire en ligne.

L'accès sur notre site internet, via "Mon espace - Association", permet d'avoir accès à :

- Guide Ecofestivité
- Contacts écofestivité
- Flyer Subventions asso
- Dossier d'inscription Subventions asso

Partenaires mobilisés

le SMICTOM a travaillé avec :

- les associations locales
- les services finances et communication en interne
- les personnels en charge des associations dans les 70 communes couvertes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible sur d'autres territoires.

Difficultés rencontrées

L'action n'est pas particulièrement originale. Le SMICTOM n'avait jamais mené de programme de subventions jusqu'ici ce qui lui permet de changer son mode de communication et de voir le message de la prévention porté par un acteur local qui le délivrera différemment.

Recommandations éventuelles

Si c'était à refaire :

- caler son calendrier sur celui habituellement suivi par les communes et les associations (ce qui est fait désormais)
- présenter le dispositif physiquement dans les communes et former 1 personne/commune (s'appuyer sur les nouveaux élus en 2014-2015)
- démarrer le dispositif tranquillement afin de pouvoir le faire évoluer en année n+1 et n+2. (ce qui se passe maintenant)

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | ASSOCIATIONS | CAMPAGNE D'INFORMATION

Dernière actualisation

Avril 2016

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Véronique MARIE

veronique.marie@ademe.fr

Direction régionale Bretagne